Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260312-DCM2026_025-DE

Luitré-Dompierre
DES IDÉES COMMUNES

EXTRAIT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MARS 2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 22

Ouverture de la séance
Présents : 21
Votants : 22
Pouvoirs : 01

Date de la convocation :
6 mars 2026

Date de la publication :
6 mars 2026

Vote :	Pour :	22
	Contre :	0
	Abstentions :	0

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de Luitré-Dompierre se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances (salle Roncevaux 9 rue de la Mairie) sous la présidence de Monsieur **Michel BALLUAIS, Maire**, après convocation en date du **6 mars 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Présents :
Adjoints : Mme GALODÉ - M. GARDAN - Mme BLIN - Mme GARCIES - M. DELAUNAY
Conseillers municipaux : Mme MORAZIN - M. PIVETTE - Mme BÉLAIR - M. LIGER - M. CORBIN - Mme CHEMIN - Mme JOHAN - M. PARIS - M. GÉHANNIN - Mme LEMONNIER - M. SALMON - Mme MAURAI - Mme MAUPILÉ - Mme LOTTON - M. BÉCHU

Excusé(es) : M. DESHAYES (pouvoir à Mme BLIN)

Secrétaire de séance : Monsieur **Gérard GARDAN** est désigné secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION N°2026/025 : FONDS DE DEVELOPPEMENT DES COMMUNES (FDC) 2026 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET POLE ADMINISTRATIF

Vu l'article 5214-16 (V) du code général des collectivités territoriales ;

Considérant le projet « Réhabilitation et extension d'un bâti existant en pôle administratif et associatif communal à Luitré-Dompierre » ;

Sur proposition du Maire, la commune de Luitré-Dompierre sollicite une subvention au titre du Fonds de Développement des Communes 2026 pour un montant de **28 072 €**, pour financer les travaux de Réhabilitation et extension d'un bâti existant en pôle administratif et associatif communal à Luitré-Dompierre

Entendu le présent exposé,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité (22 votants) :

Article 1 : de solliciter Fougères Agglomération à hauteur de 28 072 € au titre du Fonds de Développement des Communes pour l'année 2026 dans le cadre du projet : Réhabilitation et extension d'un bâti existant en pôle administratif et associatif communal à Luitré-Dompierre

Article 2 : de préciser le plan de financement du projet « Réhabilitation et extension d'un bâti existant en pôle administratif et associatif communal à Luitré-Dompierre »

Opération	Montant dépenses HT	Financement	Montant recettes HT
Maîtrise d'Œuvre	218 993,10 €	ETAT – Fonds Verts	620 000,00 €
Etudes	41 219,81 €	*Département – Ambitions Communes Pôle Administratif*	*300 000,00 €*
Marché de Travaux	2 273 253,82 €	*Département – Ambitions Communes Pôle Associatif*	*300 000,00 €*
Frais Annexes	29 973,31 €	Département – Réhabilitation du Parc Locatif Social	36 500,00 €
		REGION – Bien Vivre Partout en Bretagne	206 691,00 €

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-200084002-20260312-DCM2026_025-DE

		REGION – Bâtiment Performant	125 000,00 €
		CAF d'Ille-et-Vilaine	45 517,50 €
		Fougères Agglo – PLH	24 000,00 €
		Fougères Agglo – FDC 2026	**28 072,00 €**
		Amendes de Police 2025/2026	21 840,00 €
		Prêt	883 891,54 €
TOTAL Dépenses	**2 563 440,04 €**	**TOTAL Recettes**	**2 563 440,04 €**

Article 3 : le Maire, ou l'Adjoint Délégué, et le comptable public assignataire de Fougères Collectivités sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

De rappeler que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance le 12/03/2026
Pour expédition conforme
Le Maire,

Michel BALLUAIS